

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 28 FEVRIER 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 28 février à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 21 février, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Isabelle LARDIN, Maire.

Etaient présents : I. LARDIN J.P. MARTIN R. VOIZEUX
 G. CASTENETTO R. LEMOINE J.P. MUGNIER
 G. VILLEMIN M. PARISEL S. GALDO
 A. LASSERTEUX F. BOUARD

Etaient excusés : F. LAUNOIS a donné procuration à M. PARISEL
 S. DOLEGEAL a donné procuration à G. CASTENETTO
 H. KWASIAK a donné procuration à I. LARDIN

Etait absente : M. KHOURI

Secrétaire de séance : S. GALDO

APPROBATION DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2024

Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

ADHESION AU CAUE (conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement)

Le CAUE est un organisme public qui promeut la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement dans le territoire départemental. Il conseille gratuitement les collectivités et les particuliers.

La commune l'ayant déjà sollicité pour 3 dossiers, et afin de pérenniser son fonctionnement, Mme le Maire propose d'adhérer à cet organisme. Le coût de l'adhésion pour la commune de Mandres est de 35€ / an + 0.30€ / habitants, avec un engagement de 5 ans.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

ADHESION A L'ASSISTANCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE POUR LE DOMAINE DE LA VOIRIE

Suite à la modification de la convention voirie et aménagement du territoire qui nous lie actuellement avec le Conseil Départemental, et afin de maintenir cette assistance, Mme le Maire sollicite l'autorisation de renouveler la nouvelle convention avec le Conseil Départemental.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

TRAVAUX TOITURES ET DEMANDES DE SUBVENTIONS

Des travaux sont nécessaires pour la réfection d'une partie de la toiture de la cantine scolaire et la toiture du Musée municipal.

Des devis ont été sollicités auprès de 4 entreprises : GALLAND, MARTIN, MENDES et CARPIO.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de valider ces travaux et de les réaliser, dans l'année, selon les subventions qui seront accordées (notamment pour le musée)

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Travaux rue du Berry : afin de limiter les inondations d'un résident lors de fortes pluies, la commune a sollicité le conseil départemental pour savoir s'il était possible d'orienter ces eaux pluviales sur le réseau communal. Le conseil départemental le déconseille au risque de l'endommager. En revanche, le conseil départemental a fait des préconisations pour des aménagements qui permettraient de limiter ces inondations. Reste à définir quels sont les travaux réalisables. A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à redéposer les demandes de subventions concernant les travaux rue du Berry et rue d'Alsace .

Le budget 2025 n'étant pas encore voté, Mme le Maire sollicite l'ouverture de crédits temporaires afin de régler diverses factures d'investissement.
Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

Des convois exceptionnels transportant des éoliennes traverseront le village à partir de la fin du mois de mars. Des aménagements de circulation seront mis en place durant ces passages. Des élagages d'arbres le long de la route dans la commune sont nécessaires.

Aménagement du cimetière : construction d'un colombarium, jardin du souvenir et caverne.
Plusieurs devis ont été sollicités. Le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir la société ROC ECLERC.

L'ordre du jour étant épuisé,
La séance est levée à 22 heures 15.